

BTS Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique (CIEL) - Option Informatique & Réseaux

EX BTS Systèmes Numériques (SN) - option A informatique et réseaux

RNCP37391

TARIF

Formation gratuite et rémunérée
en contrat d'apprentissage
(Autres nous consulter)

DURÉE

2 ans

DATE

A partir de septembre

LIEU

Dans notre Centre de Formation
d'Apprentis

DISPOSITIFS DE FORMATION

Eligible au CPF

Apprentissage

Contrat de
professionnalisation

NIVEAU DE FORMATION

Niv.5 (Equiv. BAC +2)

VALIDATION

BTS Cybersécurité, Informatique
et réseaux, Électronique (CIEL)
Option Informatique & Réseaux
(Diplôme de l'éducation
nationale)

LES PLUS DE LA FORMATION

- Formation gratuite
- Salaire (% du smic)
- Expérience professionnelle
- Diplôme de l'éducation nationale

OBJECTIFS

- > Analyser un besoin client et rédiger le cahier des charges.
- > Programmer des solutions logiciels en différents langages de programmation
- > Installer des équipements informatiques
- > Créer et administrer un réseau entre plusieurs équipements.
- > Tester une infrastructure
- > Réaliser un diagnostic de recherche de panne.
- > Assurer le dépannage d'une installation et rédiger le compte-rendu d'intervention, mettre à jour la documentation de l'entreprise.
- > Gérer la relation avec les clients : suivi et fidélisation.

PERSONNES CONCERNÉES

- > Lycéens et/ou personnes âgées de 16 à 29 ans

PRÉREQUIS

J'accède à cette formation après un :

- > BAC PRO CIEL, BAC S ou STI2D SIN
- > D'autres situations sont envisageables et tous les dossiers seront examinés.

CONTENU

Enseignements transversaux

- > Communication écrite et orale (Français et Anglais)
- > Mathématiques
- > Physique appliquée (acquisition, conditionnement, traitement et transmission du signal)
- > Économie et gestion d'entreprise
- > Gestion de projet

Informatique et réseaux

- > Développement de logiciel
- > Réseaux locaux industriels,
- > Réseaux longues distances
- > Mise en œuvre
- > Tests et validation

Taches confiées en entreprise dans le cadre de l'apprentissage :

- > Contribuer à la modélisation de tout ou partie d'un produit.
- > Développer un module logiciel.
- > Intégrer, tester et valider un module logiciel ou un matériel.
- > Adapter et/ou configurer un matériel.
- > Documenter une réalisation matérielle/logicielle.
- > Mettre en œuvre une solution matérielle/logicielle en situation.
- > Installer un système d'exploitation et/ou une bibliothèque logicielle.
- > Installer un dispositif de correction et/ou mise à jour de logiciel.
- > Dépanner une installation matérielle/logicielle.

Echéances communes CFA/ ENTREPRISE

Fin de 1ère année :

Rédaction d'un rapport d'activité (en français et en anglais) :

Description de l'entreprise, ses productions, sa structure et ses modes d'organisation, d'une ou plusieurs activités réalisées

2e année :

projet technique : 200 heures de travail intégrées dans un projet global et une équipe. Le travail demandé consiste à la conception voire à une évolution d'une partie d'un produit ou d'un service informatique en liaison avec une problématique authentique liée à un cahier des charges.

Domaines d'activité concernés : télécommunications, téléphonie et réseaux téléphoniques, informatique, réseaux et infrastructures, mobilité et systèmes embarqués, informatique tertiaire, informatique industrielle (automatismes, robotique).

MISSIONS EN ENTREPRISE

L'apprenant doit mener à bien des projets au sein de l'entreprise permettant de valider les compétences de son diplôme

Ci-dessous quelques exemples de projets :

- > Développement d'une Supervision de chaîne de production
- > Renouvellement matériels des réseaux et infrastructure
- > Réalisation d'une Base de données pour la gestion de parc informatique
- > Installation d'un serveur avec GPLI pour la gestion de parc informatique
- > Développement d'Alarme + IOT avec envoi de sms en cas de dépassement de température
- > Dématérialisation de consigne et de suivie de production
- > Projet de flash card pour un projet pédagogique
- > Développement d'une supervision et contrôle de système d'éclairage
- > Création d'un serveur d'impression pour prise de commande dans un restaurant
- > Développement d'application permettant à des personnes souffrants de troubles (mentales psychotique et comportement) de s'exprimer à l'aide de pictogramme
- > Application permettant l'amélioration de la surveillance de poste source Electrique
- > Réalisation d'une application de gestion de stock (avec une scannette)
- > Application aides aux diagnostiques de pannes pour technicien telecom
- > Application de gestion d'une pension pour animaux

- › Création d'application et dispositif pour la détection et la prédiction d'essaimage (l'essaim quitte la ruche)
- › Alerte de panne logiciel à distance sur logiciel de contrôle commande (industrie minérale)
- › Remonté d'indicateur de matériels d'affichage dynamique pour les entreprises
- › Application de suivie de production par QRcode
- › Dispositif de surveillance de parcs solaires photovoltaïques par Drone
- › Réalisation d'une balise GPS d'appel en cas d'urgence pour les élèves (Cours d'EPS course d'orientation)

MODALITÉS D'ACCÈS

- › Présélection sur dossier + entretien de motivation
- › Accompagnement à la recherche d'entreprise
- › Admission définitive dès la signature du contrat d'apprentissage

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les connaissances et / ou les capacités professionnelles de l'apprenant sont évaluées tout au long de la formation par l'équipe pédagogique. Les modalités d'examen du BTS respectent le règlement d'examen et sont organisées en cours de formation (CCF) et/ou à l'occasion d'épreuves ponctuelles.

RYTHME D'ALTERNANCE

- › 2 semaines au CFA et 2 semaines en Entreprise

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La méthode pédagogique repose sur l'alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques.

POURSUITE D'ÉTUDES

- › BTS Technico-commercial
- › Ecole d'Ingénieurs
- › Licence Universitaire ou Professionnelle
- › Etudes à l'étranger

FONCTIONS VISÉES

- › Développeur d'applications
- › Responsable du support technique
- › Intégrateur de systèmes numériques et de réseaux
- › Technicien de maintenance informatique
- › Installateur de systèmes numériques
- › Développeur des solutions de sécurité

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATIONS D'HANDICAP

Plus d'infos sur www.afpma.fr/notre-engagement-accueil-handicap

DATE DE MISE À JOUR

16/04/2024

Conditions générales de vente - AFPMA FORMATION

Les conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités de négociation, de conclusion et d'exécution de tout contrat tendant à la réalisation d'une prestation entrant dans le champ d'application de l'Art. L.900-2 du Code du travail ou de toute autre prestation.

1. Généralités

La signature de la convention de formation (ou contrat de formation pour les particuliers) ou du bon de commande signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente de notre association stipulées ci-dessous.

2. Prix

Sauf indication spéciale, les prix ne comprennent pas la fourniture des équipements de travail, les chaussures de sécurité, les frais de transport, de restauration et d'hébergement, ...

En revanche, ils incluent la documentation remise aux participants sous format papier et/ou numérique.

Les prix s'entendent hors taxes, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur à la date de facturation.

3. Confirmation de la formation

Les confirmations sont enregistrées au fur et à mesure de la réception de la convention de formation (ou contrat de formation pour les particuliers) signé(e) ou à défaut du bulletin d'inscription signé par l'entreprise.

La convention ou le contrat de formation doit être impérativement retournée à l'AFPMA signé(e) deux semaines minimum avant le début de la formation.

4. Contenu des stages

Le contenu des stages peut être amené à évoluer en cours de formation avec l'accord de l'entreprise ou du particulier.

5. Documents légaux

La convention ou le contrat de formation et la facture sont établis selon les textes en vigueur.

L'attestation de formation vous est adressée en deux exemplaires à l'issue de la formation.

Les titres et certifications obtenues vous seront adressés dans les meilleurs délais.

6. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporé dans les documents transmis, notamment les supports de formation sous format papier et/ou numérique, demeurent la propriété de l'AFPMA.

7. Conditions de règlement

Pour les particuliers, 100 % de la formation est due au démarrage avec échelonnement possible en fonction de la durée de la formation.

Pour l'entreprise :

La facture est adressée au demandeur ou à son organisme payeur :

-En fin d'action pour les actions réalisées sur moins de trois mois ;

-Mensuellement pour les actions réalisées sur plus de trois mois.

Chaque facture doit être acquittée au plus tard à 30 jours fin de mois sans escompte.

En cas de retard de paiement, toute somme non payée conformément

à l'échéance et aux conditions fixées, sera majorée d'intérêts de retard

calculés mensuellement à hauteur de vingt fois le taux légal en vigueur (article L441-1 du Code de commerce) à compter de la date de démarrage du retard.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera également due (article D441-5 du Code de commerce).

En cas de paiement assuré par un OPCO, l'entreprise devra communiquer l'information en amont du démarrage de la formation et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de son organisme payeur.

8. Désistement du fait du client

Toute annulation ou report d'inscription doit nous parvenir par écrit au plus tard dans les 10 jours ouvrés avant le début du stage. Passé ce délai, l'AFPMA Formation sera fondée de réclamer les sommes suivantes à titre d'indemnités compensatoires :

Délai de prévenance	Formation reportée par l'entreprise ou le particulier	Formation annulée par l'entreprise ou le particulier
Moins de 10 jours ouvrés	50 % du coût de la prestation	80 % du coût de la prestation
Moins de 5 jours ouvrés	80 % du coût de la prestation	100 % du coût de la prestation

9. Absences et / ou abandon

Pour les actions de formation dont le coût est déterminé par individu, l'absence et/ou abandon feront l'objet d'une facturation égale à 100 % du coût prévu à titre d'indemnités compensatoires. Les absences pour cas de force majeure ne seront pas facturées. Les absences justifiées seront facturées dans la limite de 5 jours ouvrés par absence.

10. Ajournement - Annulation du fait de l'AFPMA

Certaines circonstances peuvent entraîner de la part de l'AFPMA Formation soit l'annulation d'une action, soit le report de celle-ci, notamment pour des raisons pédagogiques ou de cas de force majeure.

Dans ce cas, les demandeurs en sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins 5 jours ouvrés avant le début de l'action et ne peuvent donc prétendre à une quelconque indemnisation.

Pour autant, l'AFPMA Formation s'engage à reprendre contact rapidement avec les demandeurs pour leur proposer de nouvelles dates de réalisation de l'action.

11. Litige

En cas de litige quelconque relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, il est expressément attribué compétence au Tribunal d'Instance de Bourg en Bresse.